

“La diffusion des artistes francophones en radio est trop frileuse”

Politique Charles Gardier (MR) plaide pour un quota de 25 % sur les ondes de la RTBF.

Voici déjà plusieurs mois que le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est à pied d'œuvre pour préparer le nouveau contrat de gestion (2018-2022) de la RTBF, cette feuille de route qui détermine les obligations de service public de l'entreprise de radio-télévision.

Pourtant, contrairement au précédent contrat de gestion, PS, CDH, MR et Ecolo, réunis il y a peu en commission, ne sont pas parvenus à s'accorder sur des conclusions communes devant guider la ligne dudit document. Résultat ? Il revient à présent à chaque parti de rédiger et présenter ses propres recommandations au gouvernement. Ce qui, d'une certaine façon, laisse les mains libres au ministre en charge des Médias Jean-Claude Marcourt (PS) pour négocier le prochain contrat de gestion de la RTBF.

Mais qu'importe, Charles Gardier (MR), président de la commission Culture du parlement de la FWB, et codirecteur et cofondateur des Francofolies de Spa, a décidé de prendre son bâton de pèlerin pour faire entendre la voix de son parti dans ce dossier. “Le MR est en pointe sur toute une série de matières culturelles, avec l'envie d'être une force de propositions, défend-il. Mais aussi de reconnaître de façon appuyée l'importance des acteurs culturels et des artistes en particulier. C'est une profession de foi. Plus que jamais, les artistes ont un rôle essentiel. D'où l'intérêt de réfléchir aux différentes manières de les aider.”

“Une politique plus volontariste”

Dans le cadre du prochain contrat de gestion de la RTBF, Charles Gardier s'intéresse ainsi tout particulièrement à la diffusion en radio des artistes issus de

la Fédération Wallonie-Bruxelles. “Actuellement, le quota de diffusion radiophonique est de 4,5 %, ce qui est dérisoire, explique-t-il. D'ailleurs, c'est tellement peu que la RTBF, mais aussi la plupart des radios privées, atteignent plutôt 10 %. Donc, c'est dire si cette imposition [de 4,5 %] est infime et même un peu ridicule.” Le député plaide donc pour une politique “beaucoup plus volontariste”, à savoir imposer “15 % minimum pour tendre le plus rapidement possible vers un quota de 25 %”.

Pourquoi 25 % ? Ce taux, M. Gardier ne le sort pas de son chapeau, mais bien de l'exemple de la Flandre où les radios publiques ont un quota minimum de 25 % de productions locales. “La présence des artistes flamands dans le top 200 est ainsi deux fois plus importante que celle des artistes de la FWB.”

Or, gonfler ce pourcentage est “une dynamique qui ne coûte rien”, insiste l'élu libéral, et aura, selon lui, des retombées économiques positives en termes de droits perçus par ces artistes, de nouveaux albums, de taux de remplissage supérieurs des salles de concert, etc. “Le talent existe en FWB – Henri PFR, Roméo Elvis, Suarez, Loïc Nottet... pour ne citer qu'eux. Comment être frileux à ce point ? Il est du rôle des politiques de se positionner de façon volontariste et relayer la voix de ces artistes qui méritent une meilleure exposition.”

St. Bo.

“Actuellement, le quota de diffusion radiophonique est de 4,5 %, ce qui est dérisoire.”

Charles Gardier

Président de la commission Culture du parlement de la FWB (MR), et codirecteur et cofondateur des Francofolies de Spa.